



**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES (COFIN) SUR LE PREAVIS  
N° 05/2024 « Demande de crédit complémentaire au budget 2024 pour  
l'installation d'une pompe à chaleur et d'un chauffage au sol à  
l'église d'Apples, pour un montant de CHF 135'000.- »**

Madame la Présidente, Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, Chères Collègues, Chers Collègues,

La commission des finances du Conseil Communal (CoFin) composée de Mesdames Anick Delay et Ruth Müller et Messieurs Gilles Jotterand, Felix Mann, Adrian Marti, Nicolas Walker et Pascal Stump (rapporteur) s'est réunie le 22 avril 2024 en présence de Madame Marie-Christine Gilliéron (Syndique) et Messieurs Aurel Matthey et Fabrice Marendaz (Municipaux) pour statuer sur le préavis municipal n° 05/2024. Elle déclare et certifie qu'elle a procédé à sa mission avec toute l'attention voulue.

Lors de ladite séance, les représentants de la Municipalité ont répondu à nos nombreuses questions adressées préalablement par courriel et nous tenons à les remercier pour leurs explications et clarifications ainsi que leur disponibilité.

A titre de remarque générale, la CoFin aurait souhaité un crédit d'investissement plutôt qu'un crédit complémentaire au budget 2024. La CoFin estime que ce préavis relève plutôt de l'amélioration de biens durables et du patrimoine administratif, alors que la Municipalité estime qu'il s'agit de frais d'entretien qui doivent être imputés au budget. Une procédure de crédit complémentaire au budget qui intervient à peine 5 mois après la votation sur le budget n'est pas la plus appropriée. Elle laisse à penser que la Municipalité pare au plus pressé, sans anticipation, puisque ces travaux n'ont pu être prévus dans le budget initial 2024. En effet, la notion de crédit complémentaire au budget sous-entend une notion négative de dépassement de crédit, ce qui n'est, en fait, pas le cas ici. Pour les prochaines demandes de crédit, la CoFin, encourage la Municipalité d'éviter de recourir à cette option dans ce type de situations.

La CoFin relève les points suivants :

- La Municipalité a décidé de maintenir et entretenir les 6 églises de la commune sous sa responsabilité. La stratégie municipale est la préservation du patrimoine, favoriser la proximité, ainsi que les prestations aux villageois-es.
- Un point important manquant dans ce préavis concerne la préservation des orgues à Apples et Pampigny. Ces derniers nécessitant une température maintenue à environ 15°C, l'optimisation du chauffage électrique actuel pour les 2 cultes par mois et éventuelles cérémonies funéraires et concerts à Apples, n'est pas envisageable.
- Toutes les offres ont été reçues et la Municipalité confirme que les coûts correspondent aux estimations, ce qui n'était pas le cas à la rédaction du préavis.
- Nous soulignons une économie substantielle sur la facture électrique avec l'installation d'une pompe à chaleur (> CHF 3'000.-), ainsi qu'un potentiel d'économie additionnel avec l'installation d'une surveillance de la température à distance.
- L'installation de la pompe à chaleur ainsi que le chauffage au sol respecte le patrimoine historique, tout en assurant une éventuelle transition vers un chauffage à distance (CAD), le jour où le réseau serait déployé à Apples (dans 4 à 5 ans).

Nous n'avons pas d'élément rédhibitoire du point de vue financier dans ce préavis, et prenons note de la stratégie de la Municipalité de maintenir les 6 églises protestantes dans notre commune, plutôt que la désacralisation de certaines moins utilisées.



## 1. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la CoFin unanime vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

Le conseil communal de Hautemorges

- Vu le préavis n° 05/2024
- Oui le rapport de la Commission ad hoc chauffage de l'église d'Apples
- Oui le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'accorder un crédit complémentaire au budget 2024 de CHF 135'000.- sur le compte n° 3570.3140.00 pour l'installation d'une pompe à chaleur et d'un chauffage au sol à l'église d'Apples, tel que présenté
- d'accepter de financer ce montant par la trésorerie communale via le budget 2024
- d'accepter d'effectuer un prélèvement sur le compte n° 9282.2300 fonds de réserve général de CHF 135'000.-

Hautemorges, le 25 avril 2024



PASCAL STUMP  
(Rapporteur)



FELIX MANN  
(Président de la CoFin)